

FC N° 12552 | 2025 | KT(L) H-P/C. BATIE / CRRON
06/03/25

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

COMMUNE DE BATIÉ

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES

Q



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

LOCAL DEVELOPMENT AND
DECENTRALISATION MINISTRY

WEST REGION

UPPER PLATEAUX DIVISION

BATIÉ COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNE ADMINISTRATIVE

STRUCTURE OF CONTACTS

MANAGEMENT

J

ADDITIF N°001 AU DAO N°04/AONO/C-BATIE/CIPM-TBEC/2025 DU 13/02/2025 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE CERTAINS EDIFICES PUBLICS DANS LA COMMUNE DE BATIÉ, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX (EN PROCEDURE D'URGENCE)

AU LIEU DE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels⁸. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires]

15.1 Critères éliminatoires

*Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.+

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 70% critères essentiels (70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;

- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (02)
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 6.1 du RPAO]

Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).

LIRE PLUTOT...

AVIS D'APPEL D'OFFRES

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

a) Offre Administrative

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai de 48 heures réglementaire.
- Absence de caution de soumission à l'ouverture des offres
- Pièce falsifiée ou non-conforme

b) Offre technique

- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les 03 dernières années
- Fausse déclaration, pièce falsifiée
- Absence du Diplôme ou certificat de qualification professionnelle (DQP) en Electricité du bâtiment avec une expérience d'au moins 5 (cinq) ans pour les lots 2 et 3

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un corps d'état à évaluer

2. Principaux critères essentiels

- Présentation des offres
- Références antérieures de l'entreprise
- Organisation et méthodologie
- Personnels du chantier
- Matériels de chantier
- Planning et délai de d'exécution des travaux
- Attestation de visite de site signée sur l'honneur

Batié, le _____



AU LIEU DE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Cette pièce doit être remplie par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avant le lancement de la consultation. Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux prestations faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO.

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO

Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO		
A. GENERALITES			
	<ul style="list-style-type: none">- Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Maire de Batié- Référence de l'Appel d'Offres : N°04/AONO/C-BATIE/CIPM-TBEC/2025- Nombre de lots : 03		
Définition des Travaux			
	Les travaux consistent à :		
1.1	Lot 01 : Travaux préliminaires ; Mur de soutènement en moellons ; Fondations ;	Maçonnerie-élévation ; Dalle ; Menuiserie métallique, aluminium et bois ; Enduits ;	Electricité ; Peinture ; Plomberie sanitaire ; Charpente-couverture ; Revêtement sol
	Lot 02 : Travaux préparatoires, études ; Fondations ;	Maçonnerie-élévation ; Menuiserie métallique ;	Electricité ; Peinture ;
	Lot 04 : Travaux préparatoires ; Fondations ;	Maçonnerie-élévation ; Charpente-couverture ; Menuiserie métallique ;	Electricité ; Peinture ; Plomberie sanitaire V.R.D
	<p>- NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières</p>		

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
1.2.	<p>Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de : 05 mois par lot <i>[Référence doit être faite, le cas échéant, à l'article 18.1 ci-dessous.]</i></p> <p>Ce délai pour chacun des lots, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.</p>
1.4	<p>Nom, Object des travaux : ACHÈVEMENT DE CERTAINS ÉDIFICES PUBLICS DANS LA COMMUNE DE BATIÉ, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX</p> <p>Les travaux comportent plusieurs phases : Oui</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions : oui <i>Le 10 février 2025 à 10 heures à l'hôtel de ville de Batié</i></p>
2	<p>Source(s) de financement :</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par :</p> <p>Budget : BIP Exercice 2025 Ligne</p>
4.2	L'appel d'offres est ouvert
5.1	<p>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</p> <p>Aucun matériau, matériel ni fourniture destiné à l'utilisation dans le cadre de ce projet, ne devra provenir des lieux ci-après : <i>Sable mal lavé des flancs des montagnes</i></p>
6.2	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " <i>L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe)</i> , <i>La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission</i>" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p>
6.4	<p>Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : <i>consentement de procéder à un rabais de nature à ramener son offre à au plus 10% au-dessus de l'offre du concurrent étranger.</i></p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
7.3.	<p>Aux fins de la visite du site des travaux à organiser au plus 10 Jours après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant [à indiquer] :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BP : 02 Baham - Tél : 696 25 88 15 - Fax : RAS - Email : RAS <p>Il est conseillé à chaque soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de</p>

9	<p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service Technique (<i>SIGAMP</i>), BP 02 Baham, téléphone 696 25 88 15, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm,</p> <p>Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 05 jours avant la date de remise des offres.</p> <p>Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Service Technique Mairie de Batié</i> ➤ Télécopie BP 02 Baham E-mail : _____
---	---

C- PREPARATION DES OFFRES

12.	<p>La langue de soumission est <i>l'Anglais ou le Français</i> » _____</p>
,13.1	<p>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :</p> <p>A–Volume I : Pièces administratives</p> <p>Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné</i> ; a) Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de <u>200 000</u>, <u>320 000</u> et <u>165 000</u> francs CFA respectivement pour les lots 01, 02 et 03
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

	<p>d'une durée de validité de <u>04</u> mois, établi par <i>une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie</i> habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres. Elle est d'un montant de : 1 800 000(FCFA)</p> <ul style="list-style-type: none"> b) <i>L'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires);</i> c) <i>Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</i> d) <i>L'attestation de conformité fiscale;</i> e) <i>Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger;</i> f) <i>L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;;</i> g) <i>La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 45 000 francs CFA de quarante-trois mille francs CFA payable à la recette municipale de Batié.</i> h) <i>Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</i> i) <i>Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</i> <p><i>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</i></p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

	<p>Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :</p> <p>a) produire les documents attestant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ; • qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ; • qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur. <p>b) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.</p> <p>NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres</p> <p>B-Volume II : Offre technique</p> <p>Elle comprend notamment :</p> <p>b1. Les renseignements sur la qualification</p> <p>La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :</p> <p>b.1.1 la lettre de soumission de la proposition technique</p> <p>b.1.2 Références du soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des 03 dernières années. <p>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ; • PV de réception définitive (projet dont le délai de garantie est échu) ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin (Autre cas) ;
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

	<p>Dans le cadre de la passation des marchés relevant du seuil des lettres-commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises..</p> <p><i>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) CV ; b) Contrats de travail ; c) Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ; <p>b.1.3. Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO NB : Joindre pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience à savoir : • copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ; • curriculum vitae signé et daté de l'expert; • attestation de disponibilité signée et datée de l'expert; <p>NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres</p> <p>b.1.4 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux</p> <p>Une liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins : 01 bétonnière, une dame sauteuse, 01 Pick-up, petit matériel de chantier</p> <p>NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.</p> <p>b.2. Organisation et Méthodologie</p> <p>Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :</p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> a) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ; b) le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ; c) les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ; d) les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, e) les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ; |
|--|--|

b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :

- *la charte d'Intégrité*
- *La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales*

b.4. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « *lu et approuvé* », des documents ci-après :

- g) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- h) Les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

b.5. Commentaires CCAP et CCTP

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

b 6- La capacité financière ;

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les 03 dernières années, démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière de 1/3 du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,
- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
--------------------	---------------------------------------

	<p><i>Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.+</i></p> <p><i>Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.</i></p> <p><i>Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).</i></p> <p>2. La période est normalement de trois ans.</p> <p><i>En cas de groupement, chaque membre du groupement devra satisfaire à 30 % du montant global exigé et le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 60 % du montant global exigé.</i></p> <p>5. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]</p> <p>b-7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années</p> <p>C. Volume 3 : Offre financière</p> <p>Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :</p> <p>La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p>c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;</p> <p>c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;</p> <p>c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p><i>NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen. le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de</i></p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

14.4.	Les prix du marché <i>ne seront pas</i> révisables.
15.1.	<i>Dans le cadre de la présente consultation, la monnaie de l'offre est définie suivant l'option A (monnaie locale uniquement) de l'article 15.1 du RGAO]</i>
16.1.	Validité des offres : La période de validité des offres est <u>120 jours</u> à partir de la date limite de dépôt des offres.
17.1.	Les Montant(s) des cautionnement(s) de soumission s'élèvent ainsi qu'il suit : 1 800 000(FCFA)
Réf. du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
18.1.	Les offres seront évaluées sur la base d'un délai prévisionnel d'exécution des travaux 150 jours au maximum. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2(e) du RGAO..
18.3.	Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous sont permises dans le cadre des Spécifications techniques : Mur de soutènement, Fondations
19.1.	La réunion préparatoire à l'établissement des offres se tiendra : <i>n'y aura pas de réunion.</i>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
20.	<p><u>Soumission hors ligne</u></p> <p><i>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07copies dont un original et 06 copies et tenir compte de l'exemplaire à transmettre séance tenante après l'ouverture des offres au point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics] de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir [au service technique de la Mairie de batié au plus tard le 13/03/2025 à 09 Heures et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Numéro de l'Appel d'Offres : Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO//C-BATIE/CIPM/ 2025 du 13/02/25</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Pour les travaux d'achèvement de certains édifices publics dans la Commune de Batié, Département des Hauts-Plateaux</i></p> <p style="text-align: center;"><i>En procédure d'urgence</i></p> <p><i>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Service du Maître d'ouvrage: Service Technique</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Adresse: Mairie de Batié</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Code postal : 02 Baham</i></p>
20.1.	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date <u>13/03/2025</u> Heure : 09 heures</p>
22.2	D. DEPOT DES OFFRES
Références du GAO	Description de la Disposition du RPAO
	MODE DE SOUMISSION
	Le mode de soumission retenu pour cette consultation <i>hors ligne</i> .

	<p>L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le <u>13/03/2025</u> à <u>10</u> heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville de Batié</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission interne de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, • Toute offre sans intercalaire de couleur autre que le blanc; • - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, • les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. • les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; • les plis non-conformes au mode de soumission ; • Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO,
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

	<ul style="list-style-type: none"> ● L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.; ● En cas d'appel d'offres restreint, le défaut de présentation du septième exemplaire de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » pour servir d'offre témoin destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés ● La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
29	<p><i>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire</i></p> <p><i>Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel+ :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Les critères éliminatoires fixant les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.+</i> <p>Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis; ■ de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ; ■ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; ■ du non-respect de 70% critères essentiels (70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ; ■ <i>de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;</i>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

- *du non-respect du format de fichier des offres ;*
- *l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (Pick-Up)
- *de l'absence de la charte d'Intégrité*
- *de l'absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales*

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- Qualification et expérience du personnel
- Moyens logistiques
- Méthodologie
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché.]

[Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO						
	<p>Critères et Sous critères pour l'évaluation détaillée des offres</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Critères éliminatoires <p><i>Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :</i></p> <p><i>[à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; width: 10%;">N°</th> <th style="text-align: center; width: 40%;">Rubrique</th> <th style="text-align: center; width: 50%;">Oui/Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">I-</td> <td style="text-align: center;">Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</td> <td style="text-align: center;"></td> </tr> </tbody> </table>	N°	Rubrique	Oui/Non	I-	Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif	
N°	Rubrique	Oui/Non					
I-	Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif						

	1	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
	2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique			
	4	Absence de possession d'un matériel minimum (Pick-up) <i>[à préciser validation de 02 sous critères pour Obtenir un oui</i>	Oui/Non

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO		
		Spécifications techniques majeures où <i>[Caractéristiques obligatoires]</i> <i>validation de 02 sous critères pour obtenir un oui</i>	
		Moins de 25 ans	Oui/Non
		Localisation à l'Ouest	Oui/Non
	5	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non
	6	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière			
	7	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non
IV- Critères éliminatoires d'ordre général			

	8	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	
	9	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non	
	10	Non-respect d'au moins 70% critères essentiels (70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur 100% (100% renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;	Oui/Non	
	11	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères essentiels <p>L'évaluation des critères essentiels ou relatifs à la qualification des Soumissionnaires portera à titre</p>				
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO			
	<p>indicatif sur :</p> <p><i>[à préciser formellement pour chaque critère, ou sous critère]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Les critères et sous-critères essentiels détaillés pour chaque lot,</i> ➢ <i>les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés</i> ▪ la présentation de l'offre ; <i>(Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, intercalaire de couleur, pagination...)</i> <p><i>[validation de 04 sous critères par critère pour obtenir un oui]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Expérience</u> ▪ <u>Expérience générale en travaux</u> 			
	Expérience dans les marchés de travaux de 03 marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des 03			

dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

- Localisation dans les hauts plateaux
- PV de réception
- montant supérieur à 75% du lot visé

[validation de 03 sous critères par critère pour obtenir un oui]

■ Expérience spécifique en travaux similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins 02 de marchés similaires aux travaux de BEC au cours des 03 dernières années.

La similitude portera sur la taille physique la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

[validation de 02 sous critères pour obtenir un oui]

- Localisation dans les hauts plateaux
- PV de Réception
- montant supérieur à 75% du lot visé

[La nature des pièces justificatives de cette expérience doit être appréciée avec objectivité]

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- a). Copies des premières et dernières pages du contrat ;
 - b). PV de réception provisoire ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage ;
1. Le nombre de marchés doit être d'un à trois, selon la taille et la complexité du marché en objet, du risque pour le Maître d'Ouvrage de défaillance de la part de l'entreprise. Par exemple, pour des marchés de petite à moyenne taille, un Maître d'Ouvrage peut être prêt à prendre le risque d'attribuer un marché à un candidat qui n'a réalisé qu'un seul marché similaire.

Ce nombre doit être également fixé de façon discriminatoire mais en prenant en compte le nombre d'ouvrages de même nature réalisés dans le pays.

2. La période couverte 2022 à 2024

3. Le montant indiqué doit être de 75% de la valeur estimée du marché, en montant arrondi.]

Pour les marchés dans lesquels la période de garantie n'est pas encore échue, le PV de réception provisoire fait foi le cas échéant le PV de réception définitive fait foi].

■ Personnel :

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés exigés, notamment :

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Année d'Expérience Générale	Expérience Spécifique En Terme de projets	Poste ou fonction Occupé pour Chaque projet
	Conducteur des travaux	Ingenieur GC ou GR	03 ans	05 projets	
	Chef chantier	TSGC/TSG R	03 ans	05 projets	

validation de 03 sous critères pour obtenir un oui

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré dans l'évaluation.

En cas de présence du CV d'un même expert dans plus d'une offre ou s'il y a divergence entre les CV présentés pour le même expert, une demande d'éclaircissements lui sera adressée en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer pour son évaluation. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente et son CV sera examiné à condition que celui produit pour la demande d'éclaircissement soit identique à celui dans l'offre considérée.

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des postes-clés (par ex : Directeur des travaux, conducteur de travaux, Chef chantier ouvrage d'art, Responsable des lots technologiques, etc. (ii) le nombre

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

d'années d'expérience en travaux demandé pour chacun des personnels clés (de _____ à ____ ans), et
 (iii) le nombre d'années d'expérience en travaux similaires demandé pour chacun des personnels clés
 (de _____ à ____ ans)].

■ Matériels

Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location les matériels ci-après :

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal requis	Propriétai re/location	Année d'obtention	Justificatif
1	Pic-up	<=25 ans	01	P		
2	Bétonnière	<=15 ans	01	P/L		
3...	Dame sauteuse	<=15 ans	01	P/L		
N	Petit matériel de chantier	<=15 ans	05	P		

NB : validation de 03 sous critères pour obtenir un oui

Le maître d'ouvrage devra préciser, le cas échéant, un âge maximal au-delà duquel l'engin en question ne sera pas accepté.

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels les plus importants requis pour la réalisation des travaux (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes. On pourrait le cas échéant, prévoir l'application de décote lors de l'évaluation+]

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

N.B. Le MO/MOD pourra fixer un certain type de matériels à avoir en propre. Dans ce cas cette disposition devra figurer parmi les critères éliminatoires.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Capacité financière</u> <p>Les Soumissionnaires devront présenter notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'attestation de capacité financière d'un montant 1/3 du coût de l'ouvrage délivrée par une banque agréée par lot, <p><i>validation de 01 sous critères pour obtenir un oui</i></p> <p><i>Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.+</i></p> <p><i>Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.</i></p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Les preuves d'acceptations des conditions du marché</u> <p>Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP); ➢ Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), <p><i>validation de 02 sous critères par critère pour obtenir un oui</i></p> <p>NB : Une grille d'évaluation détaillée cohérente avec les exigences du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pourra être jointe en annexe à ce Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Ladite grille et les critères détaillés ci-dessous doivent préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]</p> <p><i>En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces</i></p>
31.2.	La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est le franc CFA, la source du taux de change étant la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).
32.2.(b)	Le mode d'évaluation des travaux en régie à chiffrer de façon compétitive est défini comme suit RAS
32.2.(e)	Le délai d'exécution sera évalué comme suit: RAS

32.2(g).	La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante: <i>RAS</i>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
F- ATTRIBUTION	
34.1	<i>Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.</i>
34.2	<i>La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante le Maître d'Ouvrage tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot.</i>
39.2	Le taux du cautionnement définitif est de : <u>02%</u> du montant toutes taxes comprises du marché [<i>Son montant est fixé en pourcentage du montant toutes taxes comprises du marché.</i>] Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP
40	<p style="text-align: center;">Principes Ethiques</p> <p>Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :</p> <p>est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et</p> <p style="margin-left: 40px;">(ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres</p>
Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO

	<p>é mises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.</p> <p>(iii) se livre à des "mancœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Mancœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à privilier ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.</p>
--	--

GRILLE DE NOTATION

		EVALUATION	
		OUI	NON
Critères Bâtiment			
A Présentation générale de l'offre			
1	-Documents reliés au spiral -Table de matières		
2	-Intercalaires de couleur autre que le blanc -Respect de l'ordre des pièces dans tous les documents		
B REFERENCES DE L'ENTREPRISE			
	Toutefois, pour être prise en compte, chaque référence citée devra avoir concomitamment un marché (1 ^{ère} page et dernière page des signatures) et un document de bonne fin d'exécution (PV de réception provisoire ou définitive). Seuls les contrats enregistrés pour les commandes publiques seront pris en compte. Le président de la Commission interne auprès de la commune de Batié se réserve le droit d'inviter le soumissionnaire à présenter les originaux des documents ci-dessus cités.		
Références générales dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics			
	Nombres de marchés exécutés pendant les cinq (05) dernières années dans le domaine des bâtiments et travaux publics (PV de réception définitive pour tout projet dont la garantie a expirée)		
3	Nombre de projets supérieur ou égal à 3		
4	Nombre de projets supérieur ou égal à 5		
Références spécifiques dans le domaine des Bâtiment			
5	Nombre de projets supérieur ou égal à 2		
6	Nombre de projets supérieur ou égal à 3		
C MATERIEL DE L'ENTREPRISE			
	L'Entreprise doit fournir tous les documents prouvant que les équipements cités sont sa propriété : Factures – Certificat d'immatriculation – Attestation d'assurance – Si l'Entreprise envisage louer certains équipements, elle doit fournir les preuves de leur existence et la convention la liant à leur légitime propriétaire.		
7	Bétonnière ou malaxeur		
8	Vibrer à béton		
9	Compacteur		
10	Petit matériel (brouettes, serre joints, pelle, pioches, seaux, gants, bottes, etc ...)		
D PERSONNEL			
11	Conducteur des travaux : un Diplôme certifié		

12	Ingénieur de Travaux de Génie civil ou de Génie Rural, justifiant au moins un (1) an d'expérience ou d'un Technicien Supérieur Génie civil ou de Génie Rural justifiant de trois (3) ans d'expérience;	Copie certifiée Carte d'Identité Nationale		
13		Expérience requise		
14		CV		
15	Chef de Chantier : Technicien	Diplôme certifié		
16	Supérieur ou technicien du Génie	Copie certifiée Carte d'Identité Nationale		
17	civil ou de Génie rural justifiant d'au moins trois (03) an d'expérience	Expérience requise		
18		CV		
E- METHODOLOGIE – ORGANISATION				
19	Rapport de visite du site signé sur l'honneur par l'Entreprise suivant model en annexe			
20	Organigramme détaillé du projet et de l'Entreprise			
21	Origine des matériaux			
22	Mesures de contrôle interne des matériaux			
23	Planning d'exécution des travaux			
24	Délai d'exécution inférieur ou égal à celui prescrit par le Maître d'ouvrage			
25	Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux			
F OFFRE FINANCIERE				
26	Capacité financière			
Total général				

LIRE PLUTOT ...

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Références du RPAO	Généralités	
	Définition de la fourniture Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en la réalisation des TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE CERTAINS EDIFICES PUBLICS DANS LA COMMUNE DE BATIE, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX (EN PROCEDURE D'URGENCE) SELON LE Dossier d'Appel d'Offres <i>National Ouvert N°04/AONO/C-BATIE/CIPM-TBEC/ 2025</i> du 13/02/25	
	Définis comme suit :	
LOT 1	Aménagement d'une bibliothèque de lecture publique au bâtiment annexe de la Mairie Batié	
LOT 2		Achèvement du CSI de Bametchouefodom
LOT 3		Achèvement de la clôture de l'école publique inclusive de Balagou I

Ces travaux comprennent principalement :

1

1	Lot 01 : Travaux préliminaires ; Mur de soutènement en moellons ; Fondations ;	Maçonnerie-élévation ; Dalle ; Menuiserie métallique, aluminium et bois ; Enduits ;	Electricité ; Peinture ; Plomberie sanitaire ; Charpente-couverture ; Revêtement sol
	Lot 02 : Travaux préparatoires, études ; Fondations ;	Maçonnerie-élévation ; Menuiserie métallique ;	Electricité ; Peinture ;
	Lot 04 : Travaux préparatoires ; Fondations ;	Maçonnerie-élévation ; Charpente-couverture ; Menuiserie métallique ;	Electricité ; Peinture ; Plomberie sanitaire V.R.D

Nom et adresse de l'Autorité Contractante : Maire de la Commune de BATIE

Référence de l'appel d'offres :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/C-BATIE/CIPM-TBEC/ 2025 DU 13/02/25
POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE CERTAINS EDIFICES PUBLICS DANS LA COMMUNE DE BATIE,
DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

2

Délai de livraison 05 Mois PAR LOT à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

3

Nom et adresse du Maitre d'Ouvrage : MAIRE DE LA COMMUNE DE BATIE BP 02 Baham, téléphone 696 25 88 15,

4

Source de financement: Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par :

Budget : BIP Exercice 2025 Ligne

5	<p>Qualification du soumissionnaire</p> <p>Critères éliminatoires :</p> <p>Il s'agit notamment :</p> <p>a) Offre Administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai de 48 heures réglementaire. - Absence de caution de soumission à l'ouverture des offres - Pièce falsifiée ou non-conforme <p>d) Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les 03 dernières années - Fausse déclaration, pièce falsifiée - Absence du Diplôme ou certificat de qualification professionnelle (DQP) en Electricité du bâtiment avec une expérience d'au moins 5 (cinq) ans pour les lots 2 et 3 <p>e) Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre financière incomplète - Omission d'un corps d'état à évaluer
6	<p>Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service Technique (<i>SIGAMP</i>), BP 02 Baham, téléphone 696 25 88 15, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm,</p> <p>Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 14 jours avant la date de remise des offres.</p> <p>. Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante :</p> <p>➤ <i>Service Technique Mairie de Batié</i> Télécopie BP 02 Baham E-mail : _____</p> <p>Cependant le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p>
7	<p>Langue de l'offre : Français ou anglais</p> <p>La liste des documents sur la qualification visée dans le RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>EnveloppeA-Volume1:dossieradministratif</p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. La déclaration d'intention de soumissionner signée, datée et timbrée (suivant modèle joint); b. Une attestation de non-faillite établie par le tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ; c. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;

- d. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **45 000 (QUARRANTE CINQ Mille) FCFA**;
- e. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant égal à :
LOT1 : 200 000 (deux Cent Mille) FCFA ;
LOT2 : 330 000 (Trois Cent trente Mille) FCFA ;
LOT3 : 165 000 (Cent soixante-cinq Mille) FCFA
- D'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la durée de validité des offres, établie par un organisme financier ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement.
- f. Un Certificat de non-exclusion temporaire ou définitive des marchés publics, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Cameroun (ARMP) et faisant référence au présent appel d'offres ;
- g. Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un Chef de Centre ou d'Agence de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse et faisant référence au présent appel d'offres;
- h. Une attestation de conformité fiscale en cours de validité (l'attestation tirée en ligne doit être simplement « timbrée ») ;

- Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

Pour lots 2 et 3 le reste sans changement

- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ; (joindre à titre de justificatif, les copies des bons de commandes/lettre-commandes/marchés/contrats (premières et dernières pages) et des procès-verbaux de réception ou de suivi des prestations correspondantes) Pour :

01 Référence générale

01 Références spécifique dans les travaux de bâtiment.

- ii. Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C) ;

- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D):

Présence d'une méthodologie

Présence d'un planning

Présence d'une Attestation de Visite de site sur l'honneur.

- iv. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F).

1 – Conducteur de travaux

Copie certifiée conforme D'au moins 03 (trois) mois du diplôme ou attestation de réussite d'un ingénieur de génie civil ou équivalent. datant maximum de 03 (trois) mois.

CV daté et signé par les deux parties

Expérience professionnel d'au moins trois (03) ans dans les travaux.

2 – TECHNICIEN 1

Copie certifiée conforme D'au moins 03 (trois) mois du Diplôme ou attestation de réussite De Qualification Professionnel (DQP en Electricité Bâtiment) datant maximum de 03 (trois) mois.

CV daté et signé par les deux parties

Expérience professionnel d'au moins deux (02) ans dans les travaux.

	<p>3 – TECHNICIEN 2 Copie certifiée conforme D'au moins 03 (trois) mois du Diplôme ou attestation de réussite De Qualification Professionnel (DQP en Electricité Bâtiment) datant maximum de 03 (trois) mois.</p> <p>CV daté et signé par les deux parties Expérience professionnel d'au moins deux (02) ans dans les travaux.</p> <p>v. MOYENS MATERIELS Gros matériels : (01) PICKUP 4x4. Joindre Carte Grises en propriété Petits matériel (joindre les factures) Pelles, pioches, signalisations, seaux, brouettes.</p>
Enveloppe C. Volume3:Offrefinancière	
Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir:	
9	c.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée;
10	c.2. Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli, signé et daté ;
11	c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli, signé et daté ;
	c.4. Le Sous-détail des prix unitaires, signé et daté.
Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres.	
Prix et monnaie de l'offre	
9	Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.
10	Les prix de la lettre-commande sont fermes et non révisables.
11	Monnaie(s) de l'offre : FCFA
Préparation et dépôt des offres	
12	Montant de la caution de soumission: <ul style="list-style-type: none"> - LOT1 : 200 000 FCFA ; - LOT2 : 330 000 FCFA ; - LOT3 : 165 000 FCFA ;
13	Période de validité des offres: La période de validité des offres est de quatre-vingt (90) jours à partir de la date limite de remise des offres.
14	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées: Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies.
15	Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres: Service Technique sis au Rez de chaussé de la Mairie de Batié Tél : BP 02 Baham, téléphone 696 25 88 15 / 680 00 32 15,

16	/Date et heure limites de dépôt des offres <u>13/03/2025 à 10 heures</u>
17	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis: L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Mairie de Batié., Le 13.03.2025 à 11 heures.
18	Eclaircissements concernant l'offre Pour une meilleure compréhension des offres, la CIPM peut demander des éclaircissements aux soumissionnaires. Ce dernier devra fournir par écrit, dans les sept (07) jours calendaires suivant cette demande, tous les renseignements nécessaires à l'examen de son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse se feront par écrit. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, proposé ou autorisé.
19	<p>Examen préliminaire : La sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.</p> <p>Evaluation de l'offre technique La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire, sans <i>divergence ou réserve substantielle</i>.</p> <p>Correction des erreurs Les éventuelles erreurs arithmétiques seront rectifiées sur les bases ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus. <p>Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée. Toute offre jugée non conforme sera rejetée d'office et aucune correction ultérieure ne sera acceptée.</p> <p>Comparaison des Offres La sous-commission d'analyse comparera toutes les offres实质上 conformes pour déterminer l'offre évaluée la <u>moins disante</u>. Cette évaluation exclura et ne tiendra pas compte de toute clause de variation de prix insérée dans la soumission.</p>

Attribution du marché

<p>20</p>	<p>Attribution du marché</p> <p>Le Maître d’Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l’offre a été reconnue conforme pour l’essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et donc l’offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés. Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de 02 lots.</p> <p>Notification de l’attribution</p> <p>Avant l’expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l’Autorité Contractante notifiera à l’attributaire du marché, par publication dans le journal des marchés (JDM) de l’ARMP, par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen laissant trace, que sa</p> <p>soumission a été retenue. Le montant que le Maître d’Ouvrage paiera au Cocontractant au titre de l’exécution du marché et le délai d’exécution y seront indiqués.</p> <p>« Par ailleurs le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’annuler le présent appel d’offres avant dépouillement sans qu’il y ait lieu à réclamation. »</p> <p>Libération de la caution de soumission</p> <p>A la publication du résultat de l’appel d’offres, les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs soumissions dans un délai de quinze (15) jours sous peine de destruction. Ils pourront également récupérer leur caution de soumission sur demande écrite adressée au Maire de la Commune de Banka.</p> <p>Vérification des offres</p> <p>L’Autorité Contractante se réserve un délai nécessaire pour la vérification des offres et pour faire son choix. Elle rectifiera éventuellement, comme indiqué à l’article 32. Si l’attributaire provisoire n’accepte pas cette correction, son offre sera rejetée et sa caution de soumission pourrait être saisie dans ce cas.</p> <p>Signature du marché</p> <p>L’Autorité Contractante dispose d’un délai de cinq (05) jours pour sa signature à compter de la date de réception du projet de marché.</p> <p>La lettre-commande doit être notifiée à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.</p> <p>Cautionnement définitif</p> <p>Une fois le marché approuvé et signé, l’adjudicataire en reçoit notification. Il doit dans les vingt (20) jours qui suivent, produire son cautionnement définitif (selon le modèle joint en annexe) et procéder à son enregistrement suivant les procédures et taux en vigueur.</p> <p>Les contrats résultant du présent appel d’offres seront préparés, passés et exécutés conformément aux dispositions du Décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques et de la Loi N° 019/2023 du 16 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l’EXERCICE 2024 et fixant les modalités d’application du régime fiscal des marchés publics.</p> <p>Le Cocontractant retenu devra après signature du contrat et conformément aux conditions de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d’assurer le démarrage rapide des livraisons dès réception de l’Ordre de Service du Maître d’ouvrage.</p>
-----------	---

Critères d’évaluation

GRILLE DE NOTATION pour lot 1

EVALUATION

		Critères Bâtiment	OUI	NON
A	Présentation générale de l'offre			
1	-Documents reliés au spiral -Table de matières			
2	-Intercalaires de couleur autre que le blanc -Respect de l'ordre des pièces dans tous les documents			
B	REFERENCES DE L'ENTREPRISE			
	Toutefois, pour être prise en compte, chaque référence citée devra avoir concomitamment un marché (1 ^{ère} page et dernière page des signatures) et un document de bonne fin d'exécution (PV de réception provisoire ou définitive). Seuls les contrats enregistrés pour les commandes publiques seront pris en compte. Le président de la Commission interne auprès de la commune de Batié se réserve le droit d'inviter le soumissionnaire à présenter les originaux des documents ci-dessus cités.			
	Références générales dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics			
	Nombres de marchés exécutés pendant les cinq (05) dernières années dans le domaine des bâtiments et travaux publics (PV de réception définitive pour tout projet dont la garantie a expirée)			
3	Nombre de projets supérieur ou égal à 3			
4	Nombre de projets supérieur ou égal à 5			
	Références spécifiques dans le domaine des Bâtiment			
5	Nombre de projets supérieur ou égal à 2			
6	Nombre de projets supérieur ou égal à 3			
C	MATERIEL DE L'ENTREPRISE			
	L'Entreprise doit fournir tous les documents prouvant que les équipements cités sont sa propriété : Factures – Certificat d'immatriculation – Attestation d'assurance – Si l'Entreprise envisage louer certains équipements, elle doit fournir les preuves de leur existence et la convention la liant à leur légitime propriétaire.			
7	Bétonnière ou malaxeur			
8	Vibreur à béton			
9	Compacteur			
10	Petit matériel (brouettes, serre joints, pelle, pioches, seaux, gants, bottes, etc ...)			
D	PERSONNEL			
11	Conducteur des travaux : un	Diplôme certifié		
12	Ingénieur de Travaux de Génie civil ou de Génie Rural, justifiant au moins un (1) an d'expérience ou d'un	Copie certifiée Carte d'Identité Nationale		
13	Technicien Supérieur Génie civil ou de Génie Rural justifiant de trois (3) ans d'expérience;	Expérience requise		
14		CV		
15	Chef de Chantier : Technicien	Diplôme certifié		
16	Supérieur ou technicien du Génie	Copie certifiée Carte d'Identité Nationale		
17	civil ou de Génie rural justifiant d'au moins trois (03) an d'expérience	Expérience requise		
18		CV		
E-	METHODOLOGIE – ORGANISATION			
19	Rapport de visite du site signé sur l'honneur par l'Entreprise suivant model en annexe			
20	Organigramme détaillé du projet et de l'Entreprise			
21	Origine des matériaux			
22	Mesures de contrôle interne des matériaux			
23	Planning d'exécution des travaux			

24	Délai d'exécution inférieur ou égal à celui prescrit par le Maître d'ouvrage		
25	Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux		
F	OFFRE FINANCIERE		
26	Capacité financière		
Total général			

GRILLE D'EVALUATION pour lot 2 et lot 3.

N°	Critères	EVALUATION	
		OUI	NON
1	PRESENTATION DE L'OFFRE		
	Reliure et séparation des pièces par des intercalaires de couleur de couleur autre que le blanc.		
	Lisibilité des pièces		
2	REFERENCES GENERALES DE L'ENTREPRISE		
	Référence générale dans les travaux		
	Référence spécifique dans les travaux de bâtiment		
3	METHODOLOGIE		
	Présence d'une méthodologie		
	Prise en compte des mesures de sécurité de chantier		
	Présence d'un planning		
	Présence d'une Attestation de Visite de site sur l'honneur		
	CCAP paraphé sur chaque page et signé à la dernière		
	CCTP paraphé sur chaque page et signé à la dernière		
4	MOYENS HUMAINS		
	<i>1 – Conducteur des travaux :</i>		
	Copie certifiée conforme D'au moins 03 (trois) mois du diplôme ou attestation de réussite d'un ingénieur de génie civil ou équivalent. datant maximum de 03 (trois) mois.		
	CV daté et signé par les deux parties		
	Expérience d'au moins trois (03) ans dans des travaux.		
	Expérience professionnel d'au moins deux (02) ans dans les travaux.		
5	MOYENS MATERIELS		
	Gros matériels		
	Joindre les factures (pour véhicule, contrat de location ou carte grise)		
	Petits matériels (joindre les factures)		
	RESULTAT COMPLET		

LE RESTE SANS CHANGEMENT



Ampliations :

- ARMP/OU
- DDMINTP/HP
- DD.MI NMAP/HP
- P/CIPM-Batié
- Intéressé
- Affichage
- Chrono/Archive